



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Haïti

Question écrite n° 29830

## Texte de la question

Au mois de novembre 2003, la plupart des magasins étaient fermés et de nombreux professeurs n'ont pas assuré leurs cours à Port-au-Prince, capitale d'Haïti, lors d'une grève générale organisée à la veille des cérémonies commémorant le 200e anniversaire de la victoire haïtienne sur l'armée française. Alors que les transports fonctionnaient normalement, les épiceries, banques, boulangeries et stations-service de la capitale étaient fermées, à l'appel d'une coalition de 184 mouvements civils. Il s'agissait d'envoyer un message selon lequel les opposants au gouvernement doivent être autorisés à se réunir en toute liberté. Des partisans du Président Jean-Bertrand Aristide auraient bloqué des membres de la coalition dans un square où ils avaient prévu un rassemblement pour présenter des propositions de réformes. Ils auraient ensuite lancé des pierres sur les manifestants. Vingt-cinq membres de la coalition auraient été interpellés, tandis qu'aucun partisan du président n'était inquiété. Compte tenu de cette situation de tension, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à M. le ministre des affaires étrangères de lui faire le point sur la situation en Haïti et de lui indiquer la position du Gouvernement à son sujet.

## Texte de la réponse

La République haïtienne est aujourd'hui en crise. Alors que Haïti commémore le bicentenaire de son indépendance, ce pays se retrouve parmi les plus pauvres du continent américain. La France a pu en effet observer que les autorités haïtiennes avaient entravé la manifestation pacifique organisée le 14 novembre par le « Groupe des 184 », représentant les différents secteurs de la société civile haïtienne, et favorisé les violences de contre-manifestants. Dans ce contexte, il n'avait pas été jugé opportun pour l'ambassadeur de France à Port-au-Prince de participer, le 18 novembre, à la célébration officielle du bicentenaire de la Bataille de Vertières. Les ambassadeurs des autres pays membres de l'Union européenne, comme ceux des États-Unis et du Canada, avaient adopté la même attitude. Depuis le 12 janvier, Haïti n'a plus d'Assemblée nationale. L'aggravation de la crise, sur fond de violences et d'insécurité généralisée, a jusqu'à présent empêché la constitution du Conseil électoral provisoire (CEP), seul habilité par la résolution 822 de l'Organisation des États américains (OEA) à convoquer et organiser des élections législatives. Cette impossibilité ne pourra à l'évidence être surmontée tant que ne sera pas garantie, ne serait-ce que pour les membres éventuels de ce Conseil et leur entourage, une sécurité minimale. Le Gouvernement français a exprimé à de nombreuses reprises sa forte préoccupation face à la grave détérioration de la situation en Haïti, et à la répression qui s'exerce contre l'opposition et les représentants de la société civile. La France s'en inquiète au même titre que ses partenaires de l'Union européenne. La France n'entend pas rester indifférente à la dérive actuelle. Elle a demandé à un groupe de réflexion, présidé par M. Régis Debray, de lui faire des propositions sur l'évolution des relations franco-haïtiennes, susceptibles de contribuer à la recherche de solutions et de ramener la stabilité en Haïti.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

**Circonscription :** Hautes-Pyrénées (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 29830

**Rubrique** : Politique extérieure

**Ministère interrogé** : affaires étrangères

**Ministère attributaire** : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 8 décembre 2003, page 9281

**Réponse publiée le** : 17 février 2004, page 1191